Loi sur les télécommunications

Publication des codes de sélection du fournisseur définitivement attribués

Selon l'art. 10, al. 3, de l'ordonnance de la Commission fédérale de la communication (ComCom) relative à la loi sur les télécommunications[1], l'Office fédéral de la communication (OFCOM) publie comme suit les codes de sélection du fournisseur (codes CS) attribués définitivement:

Code CS	Titulaire
10876	STAR Telecom (Switzerland) Sarl, Le Lignon
10808	Primus Telecommunications AG, Zug
10729	PICUS SA, Lugano
10759	PICUS SA, Lugano
10844	Carrier 1 AG, Zürich

Une liste complète des codes CS provisoirement ou définitivement attribués peut être consultée sur notre site internet à l'adresse suivante: http://www.bakom.ch (Services de télécommunication, numérotation et adressage: information générale)

Selon l'art. 10, al. 4, de l'ordonnance susmentionnée, les fournisseurs de services de télécommunication soumis à l'obligation de garantir le libre choix du fournisseur des liaisons nationales et internationales doivent mettre en service les codes CS au plus tard 90 jours après leur publication par l'office.

Renseignements:
Office fédéral de la communication
Services de télécommunication
Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
Olivier Girard
Tél. 032 327 55 75

11 janvier 2000 Office fédéral de la communication

[1] RS **784.101.112**